

SOUS-PRÉFECTURE  
D'OLORON SAINTE MARIE  
**Commission Locale d'Information et de Surveillance du  
Centre d'Enfouissement Technique de PRECILHON**

**Réunion du 13 Février 2009 à la Sous-Préfecture d'OLORON**

Sous la présidence de M. Philippe JAMET, Sous-Préfet d'OLORON, la CLIS du CET de PRECILHON ( liste des participants ci - annexée) , s'est réunie , le 13 février 2009 à la Sous-Préfecture d'Oloron.

Ordre du jour :

- Examen du rapport d'activités 2007 ( joint au présent PV )
- Informations sur les actions 2008
- Projets pour 2009

**Examen du rapport d'activités 2007** sous forme d'un diaporama ( ci-joint) commenté par le SMTD

Les principaux sujets qui ont donné lieu à un débat questions-réponses ont porté sur:

- le contrôle des eaux souterraines :  
Il existe 4 piezos de contrôle des eaux souterraines ( en aval des 4 casiers ) + 1 en amont.
- la gestion des lixiviats et leurs normes de rejet :

Lorsque le ruisseau le Labérou est en période d'étiage ( débit < 10 l/s ) , le SMTD s'interdit d'y rejeter les eaux traitées par la station d'épuration du site , conformément à l'arrêté préfectoral. Des dépassements des normes sur les paramètres DCO (dépassement de 18% au maximum ) et COT ont été relevés.

Le SMTD explique que la qualité des lixiviats évolue dans le temps , leur DCO devenant de moins en moins facile à traiter .

Aussi, une expertise a été réalisée par une société canadienne qui s'est rendue sur le site à la demande du SMTD et qui a conseillé , pour palier cette difficulté de traitement, de mettre en place un aérateur et deux hydroéjecteurs d'oxygène dans le bassin des lixiviats bruts. Ces aménagements ont apporté une amélioration ( constatée depuis 2008 ) .

Le contrôle du milieu récepteur des lixiviats traités , le Labérou , est réalisé au moyen d'analyses physico chimiques et du recensement des espèces vivantes ( inventaire piscicole et IBGN – Indice Biologique Général Normalisé , réalisés 2 fois par an , en juin et octobre ). La notation de l' IBGN est 15/20 soit une qualité « bonne ».

- La gestion des biogaz:

Le débit de biogaz ne permet pas une valorisation ( débit insuffisant ) ; il est donc brûlé au moyen de torchères ( au nombre de 2, 1 en fonctionnement + 1 en sécurité pouvant remplacer celle en fonctionnement en cas de panne ) . Les torchères , comme la station d'épuration des lixiviats , sont équipées de télé alarme/surveillance.

- Il est fait remarquer au SMTD des mesures de rejet gazeux , après brûlage par torchère , non conformes aux normes ( annexe 8 du rapport annuel 2007 du SMTD ).  
Le SMTD indique qu'il existe selon lui une incompatibilité entre la méthode utilisée par le laboratoire de mesure ( le rapport du laboratoire précise que le filtre utilisé dans la mesure est détérioré par la température des gaz ) et la conception de la torchère.  
Il devrait être remédié à ce problème grâce au changement de laboratoire qui doit intervenir, afin d'obtenir une mesure représentative.
- arrêté préfectoral modificatif du 14 08 2007  
  
Un arrêté préfectoral modificatif du 14 08 2007 a simplifié les modalités de rejets des eaux traitées au Labérou ( 1 seul seuil de rejet au lieu de 2 ) tout en autorisant un volume de rejet supérieur.  
Les services de la DRIRE effectuent régulièrement surveillance et contrôles et transmettent un rapport annuel au CODERST.
- Les évènements particuliers 2007-2008
  - refus de bennes contenant des fermentescibles , des déchets de plâtre , des pneus.
  - incendies de 2008
  - travaux réalisés sur le casier EST en 2007.

### **ACTIONS 2008- débat des membres de la CLIS.**

- Traitement des lixiviats : en 2008 , le SMTD a mis en place le dispositif d'amélioration de traitement des lixiviats décrit ci-dessus ( un aérateur et deux hydroéjecteurs)
- L ' Association des Riverains demande que les ordures ménagères du SICTOM ne soient plus enfouies dans les casiers de Précilhon lors des arrêts de fonctionnement de l'incinérateur de Lescar ( cf arrêté préfectoral d'autorisation de fonctionnement du CET ) ; ce tonnage a été de 2 500 tonnes en 2007 et de 350 tonnes en 2008 . L'association souhaite que l'arrêté préfectoral soit modifié en ce sens.  
Le Président du SMTD estime cette demande logique mais met en avant les difficultés et impacts de transport hors périmètre du SMTD qu'engendrerait cette solution.
- La SEPANSO évoque l' ancien site d'enfouissement de SOEIX ; ce sujet n'est pas à aborder car hors sujet par rapport à la présente CLIS relative au site de Précilhon.
- M. Gjini (AAPPMA) évoque les pêches électriques sur lesquelles se portent les efforts de son association, dans un souci de protection de l'Environnement.
- M. Lataillade( Association des familles laïques) demande si le CET réceptionne des boues d'épuration. Le SMTD répond par la négative; quant aux boues produites par le CET de Précilhon , elles sont traitées par l'incinérateur de Lacq .

Le diaporama présenté par le SMTD permet de visualiser les différents travaux et améliorations de 2008 :

- . captage du biogaz dans l'alvéole 3 par un drain maillé
- . préparation de l'alvéole 5 du casier Est
- . Placage d'argile phasé sur le talus des déchets

Il est demandé au SMTD quelle est la surface d'une alvéole.

Réponse du SMTD : 4 000 m<sup>2</sup>

## **PROJETS 2009**

» M. Jubault-Bregler présente le travail du SMTD en terme de **Certification ISO 14001** ( prévue pour fin 2009) , qui répond à des exigences de **rigueur de gestion du site** , de **transparence dans la communication** , de **prévention des accidents potentiels, et de respect de l'environnement.**

Pour atteindre ces objectifs , la surveillance du site sera renforcée par la mise en place , dès fin février 2009, de détecteurs de passage et de caméras de surveillance ( dont une thermographique détectant les départs de feu ) pour un coût de 45 000 €.

Par ailleurs les informations sur l'exploitation du site seront disponibles sur le site internet du SMTD: **www.smtd.fr**

» M. Jubault-Bregler indique également qu'il a demandé le renforcement du contrôle des entrées des camions au CET aux agents du site

» M. Jubault-Bregler acte la fermeture du site de Précilhon pour 2014 ( le seuil des 300 000 tonnes sera pratiquement atteint) et précise à cet égard qu'une consultation de bureaux d'étude pour la recherche d'un autre site a été engagée par le SMTD.

\*\*\*\*\*

En débat final , les membres de la CLIS ont émis les souhaits suivants:

● Mme le Maire d'ESTIALESCQ énonce qu' à la fermeture du site, elle ne souhaite plus les DIB , ni aucun déchet.

Le SMTD répond que le quai de transfert devra être maintenu ( transit dans la journée des ordures ménagères à l'usine d'incinération de Lescar et des collectes sélectives au centre de tri de Sévignacq ) .

● M. Gjini, président de l'APPMA du gave d'Oloron reconnaît les efforts accomplis par le SMTD quant à la gestion du site.

● M. DOMEQCQ, Conseiller Général, remercie les efforts très honnêtes du nouveau président du SMTD, les débats sereins au sein de cette CLIS; il a bien noté la fermeture du site de Précilhon en 2014 et fait un historique du CET en mettant en avant les doutes ressentis sur le fonctionnement de cette décharge, doutes et craintes sur :

- Le choix de ce site : problème de l'étanchéité du sol, situation à 800 m des premières habitations, survenance d'incendies fréquents, existence de producteurs de lait dans un proche périmètre du site, proximité également du bassin de production des eaux d'Ogeu.

Pour ces raisons, il réitère sa demande de fermeture du site et remercie le SMTD de prévoir la fermeture.

● M. CIMORRA (SEPANSO) évoque la station d'épuration du CET qui continuera à fonctionner pendant 30 ans à compter de la fermeture de 2014, soit jusqu'en 2044.

● Mme le Maire d'ESTIALESCQ reprend (avec M. Uthurry, président du SICTOM du Haut-Béarn) le sujet des ordures ménagères (OM) reçues du SICTOM et pouvant être enfouies sur le site de Précilhon ponctuellement (exclusivement en période d'arrêt de l'incinérateur de Lescar).

Le Président du SMTD convient qu'il faudrait effectivement éviter d'enfouir des OM sur ce site et qu'une validation de tous les acteurs concernés doit être recherchée (adhérents du SMTD, exploitants de sites alternatifs au CET de Précilhon et à l'incinérateur de Lescar, ...).

Le Président du SICTOM soumettra ce sujet au bureau.

● Le Président conclut le débat en évoquant les actions éducatives et de prévention menées par le SMTD vers les jeunes générations : plaquettes d'information sur la réduction des déchets, participation à des manifestations .....

\*\*\*\*\*

En conclusion, le Sous-Préfet remercie la CLIS pour ces échanges constructifs. Après avoir lui-même effectué la visite du site, il estime que le fonctionnement du CET est bien maîtrisé, ce qui est rassurant. Il confirme la fin de l'exploitation en 2014.

Le Sous-Préfet,




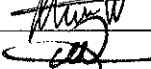
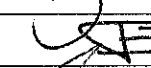

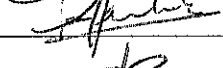

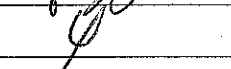
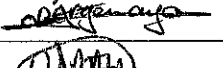
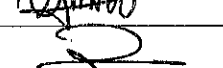
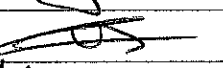

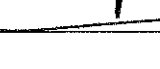



Philippe Jamet

# REUNION

## CLIS CET de PRECILHON

13 Février 2009 - s/Préfecture  
OLORON

### FEUILLE DE PRESENCE

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
LOUSTAU DIDIER	MAIRE GOES	
MONTAAS Lucien	Président ASSO des riverains	
Serge Suzon	Maire Estialescq	
REDAL Stéphanie	Maire Tréilhon	
Frédéric DUBERT	DIRIGE	
FARGUES Jue	DOYER	
DONECA J. Piene	Escuyer général	
TEULADE Alain	Maire d'ESTOS	
LATAILLADE Oh	Am Famille Les Laitiers - Oloron	
GJINI Jacques	Président AAPPIA du grave d'Oloron	
LABAU Patrick	Directeur technique	
BERGEMAYOU OLIVIER	SMTD	
KAHON H. Claude	SMTD	
DOUET J. Luc	SMTD	
Nicolas Cuyaubert	Président SMTD	
Marie Dubaut. Bregier	Président SMTD	
Philippe JAUER	Con. B. B. B.	
CIMORRA Bernard	SEPANSO	
UTHURRY Bernard	Président du SICTOD du H-Béarn	